

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2025

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 966)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS87

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« alinéa »

la mention :

« 6° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaliser une correction rédactionnelle cohérente avec les rédactions des articles L. 162-5-4 et L161-36-4 du code de la sécurité sociale.